



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-septième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2626 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de faire rapport tous les trois mois sur la situation en Afghanistan et l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 7 décembre 2022 ([A/77/636-S/2022/916](#)). Le rapport contient également des recommandations stratégiques et opérationnelles pour le mandat de la MANUA.

II. Faits marquants

3. Les autorités talibanes de facto ont continué à renforcer leur contrôle sur la population en adoptant des mesures restrictives supplémentaires. L'annonce, en décembre 2022, de décisions portant suspension de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur et de leur emploi dans les organisations non gouvernementales nationales et internationales a encore réduit les droits fondamentaux des femmes et des filles. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorasan (EIIL-K) a revendiqué plusieurs attentats très médiatisés visant des civils, les Taliban et des ressortissants étrangers. La MANUA a continué à recenser des cas d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de torture et de mauvais traitements perpétrés par les autorités de facto contre d'anciens fonctionnaires et membres du personnel de sécurité, en violation de l'amnistie générale annoncée en août 2021. La MANUA a également constaté une augmentation de l'application des châtiments corporels par les autorités de facto et la première



exécution publique sanctionnée par la justice depuis la prise de pouvoir par les Taliban. Les autorités de facto ont fait état d'une augmentation du recouvrement des recettes fiscales, y compris celles provenant du commerce, et ont continué à mettre l'accent sur l'autosuffisance économique. Les besoins humanitaires d'ensemble continuent toutefois d'augmenter. On estime en effet que 28,3 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2023, contre 24,4 millions en 2022 et 18,4 millions en 2021. L'interdiction imposée aux travailleuses humanitaires a contraint de nombreuses organisations à interrompre leurs opérations, ce qui a eu de graves répercussions sur les populations dans le besoin, en particulier les femmes et les filles, malgré un nombre limité de dérogations officielles accordées par les autorités de facto. Du fait de ces restrictions, l'élaboration du cadre stratégique pour l'Afghanistan pour la période 2023-2025 a été effectivement suspendue, en attendant l'issue des négociations en cours avec les autorités de facto pour les lever.

A. Évolution de la situation politique

4. À la fin de 2022, les autorités de facto ont pris plusieurs décisions qui ont restreint encore davantage les droits des femmes et des filles. Le 20 décembre, le Ministère de l'enseignement supérieur de facto a publié une lettre, faisant référence à une décision du cabinet de facto, par laquelle il a suspendu l'enseignement universitaire pour les femmes jusqu'à l'instauration d'un « environnement de charia approprié » conforme à la « culture » afghane, quelques semaines après avoir autorisé les étudiantes à passer les examens d'entrée à l'université publique. Le 8 janvier, le Ministère de l'éducation de facto a publié une lettre contenant des instructions à suivre par les fonctionnaires de facto pour rouvrir les établissements, notamment les écoles, les centres de formation et les madrassas, pour les classes de filles jusqu'à la sixième année d'étude dans les provinces où elles avaient été suspendues, y compris les établissements administrés par des organisations non gouvernementales titulaires de permis en cours de validité. Par une lettre datée du 28 janvier, le Ministère de l'enseignement supérieur de facto a donné instructions aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur privés de ne pas inscrire les étudiantes aux examens d'entrée jusqu'à nouvel ordre, les empêchant ainsi d'étudier également dans les établissements d'enseignement supérieur privés. Le 5 février, le Vice-Ministre de l'enseignement supérieur de facto, Lutfullah Khairkhwah, a annoncé que l'élaboration d'une stratégie visant à trouver une solution pour l'enseignement supérieur des filles dans le respect de la charia avait commencé.

5. Le 24 décembre, le Ministère de l'économie de facto a adressé une lettre au Conseil de coordination des secours à l'Afghanistan, en vertu de laquelle il a été interdit aux femmes afghanes de travailler dans des organisations non gouvernementales nationales et internationales, arguant que les codes vestimentaires et d'autres règles non précisées étaient violés dans ces organisations. Le 30 décembre, le porte-parole de facto, Zabihullah Mujahid, a informé les représentants des médias que les autorités de facto décideraient de la participation des femmes au marché du travail en cas de « nécessité ». Certaines dérogations limitées ont ensuite été accordées dans les domaines de la santé et de l'enseignement primaire.

6. Ces restrictions ont suscité de nombreuses condamnations de la communauté internationale. À la demande du Secrétaire général, du 17 au 20 janvier, la Vice-Secrétaire générale a conduit une délégation en Afghanistan, comprenant la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique. La délégation entendait témoigner sa solidarité et consulter les femmes afghanes et la communauté humanitaire directement touchées par l'interdiction, ainsi qu'exprimer sa grave préoccupation et s'enquérir des dernières

restrictions auprès des autorités de facto. La délégation a également rencontré le conseil des oulémas, les communautés touchées, les travailleurs humanitaires et la société civile, en particulier les femmes et les organisations dirigées par des femmes à Kaboul, Kandahar et Hérat. Elle a eu des échanges avec des communautés de femmes afghanes au Pakistan et en Türkiye et a tenu des consultations de haut niveau dans le Golfe, en Asie et en Europe pour discuter de la situation en Afghanistan. Du 22 au 26 janvier, une délégation du Comité permanent interorganisations, conduite par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a effectué une visite de suivi en Afghanistan pour poursuivre le dialogue avec les autorités de facto sur les conséquences de l'exclusion des travailleuses humanitaires des opérations humanitaires.

7. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a continué d'exercer une influence sur les questions de gouvernance et a remanié les hauts fonctionnaires de facto aux niveaux national et infranational. Le 16 janvier, le Ministre des travaux publics de facto, Abdul Manan Omari, a été nommé Ministre du travail et des affaires sociales de facto et a été remplacé par le Vice-Ministre de l'énergie et de l'eau de facto, Mohammad Essa Saani. Parmi les autres nominations civiles, on compte cinq vice-ministres de facto aux Ministères de l'enseignement supérieur, de l'urbanisme et des terres, de la propagation de la vertu et de la prévention du vice, et l'Autorité afghane de gestion des catastrophes naturelles, le gouverneur de la province de Kaboul et 15 gouverneurs de district. Les personnes nommées, tous des hommes, étaient affiliées aux Taliban.

8. Le Ministère des finances de facto a indiqué que les salaires de tous les fonctionnaires et membres du personnel de sécurité de facto avaient été versés jusqu'à fin décembre 2022, y compris pour les femmes fonctionnaires, dont beaucoup n'ont pas été autorisées à se présenter au travail depuis la prise de pouvoir par les Taliban. Il a également fait état du versement des salaires des fonctionnaires de toutes les institutions gouvernementales de la République supprimées.

9. Les autorités de facto ont continué à réaménager les institutions de l'État. Le 16 novembre, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a pris un décret portant transfert de la compétence du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption au tribunal militaire de facto. Conformément à un décret pris le 13 décembre, la Commission nationale de passation des marchés, précédemment supprimée par les Taliban, a été rétablie. Le 10 janvier, les autorités de facto ont confirmé avoir achevé le transfert du directeur général de facto pour le *huqooq* (droits) du Ministère de la justice de facto à la Cour suprême de facto conformément à l'ordre du chef des Taliban en date du 13 octobre.

10. Au niveau infranational, le 29 décembre, le Ministère de l'intérieur de facto a annoncé la création de 25 nouveaux districts à travers le pays, ce qui porte le nombre total de districts à 419 selon les autorités de facto, dans le but déclaré d'améliorer l'accès aux services. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a créé d'autres chouras provinciales des oulémas, notamment à Kaboul, Kapisa, Baghlan, Fariyab, Orogan et Khost, pour superviser les administrations provinciales de facto. À ce jour, il a formellement approuvé 15 des 22 chouras créées.

11. Des éléments de l'opposition politique à l'intérieur et à l'extérieur du pays ont continué à appeler à un dialogue intra-afghan, et quatre autres mouvements politiques en exil ont été formés pendant la période considérée. Le 17 janvier, le porte-parole de facto, Zabihullah Mujahid, a déclaré que ces mouvements représentaient un chapitre du passé et n'étaient pas d'actualité. Les autorités de facto à différents niveaux ont intensifié les efforts de sensibilisation des acteurs et mouvements politiques à l'intérieur de l'Afghanistan de manière ponctuelle. Plus particulièrement, les Vice-Premiers Ministres de facto, Abdul Kabir Mohammed Jan et Abdul Salam Hanafi, ont

entrepris de sensibiliser les acteurs politiques au niveau national. Le 16 janvier, la Commission pour le retour et la communication avec les anciens officiers et personnalités politiques afghans a annoncé que 475 personnes étaient retournées en Afghanistan grâce à ses efforts.

12. Les hauts fonctionnaires de facto ont multiplié les visites de provinces et de districts axées sur les communautés et les projets économiques. Plus précisément, les fonctionnaires du Ministère des affaires tribales et frontalières de facto ont eu des échanges avec les communautés tribales et minoritaires dans le but déclaré de promouvoir l'unité. Après la suspension de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur, le Ministre de l'enseignement supérieur de facto, Neda Mohammad Nadeem, a discuté avec des fonctionnaires locaux de facto, des dirigeants communautaires et des professeurs d'université de la réforme de l'enseignement. Le 4 décembre, il a annoncé la révision des programmes d'enseignement dans différentes disciplines universitaires, notamment la médecine, les études islamiques et le droit. Le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques, Abdul Ghani Baradar, a conduit une délégation interministérielle, comprenant le Ministre des mines et du pétrole de facto, Shahabuddin Delawar, qui s'est rendue à la mine de cuivre de Mes Aynak, dans la province de Logar, en novembre, et dans l'ensemble des provinces du nord, en janvier, pour parler de l'exploitation minière et de la sécurité des entreprises engagées dans des activités extractives. En décembre et janvier, le Ministre de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage de facto, Attaullah Omari, s'est rendu dans les provinces du nord, notamment pour évaluer l'érosion de l'Amou Darya, une importante source d'eau dans la région.

13. La Constitution de 2004 est restée suspendue, sans que le cadre juridique ne soit plus clair. Le 5 novembre, le Ministère de la justice de facto a publié, pour la première fois depuis août 2021, des journaux officiels contenant cinq décrets, dont un décrivant la procédure d'élaboration des lois, règlements et procédures. Le 10 janvier, les autorités de facto ont fait part d'une décision du chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, selon laquelle toutes les règles et réglementations élaborées sous l'ancienne République étaient automatiquement abandonnées parce qu'elles étaient contraires à la charia. Selon les recherches menées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au-delà des obstacles importants présentés par le système de justice formel et informel, les restrictions plus larges des droits des femmes ont rendu l'accès à la justice presque impossible pour les femmes et les filles. Les avocates de la défense demeurent exclues du secteur de la justice. Le 18 décembre, le service chargé des avocats de la défense au Ministère de la justice de facto a prolongé le délai fixé pour mener à terme les évaluations en cours des avocats, du 21 novembre 2022 à février 2023. Au 31 janvier, 1 250 candidats sur 1 519 avaient obtenu une licence. Les avocates de la défense ont continué à signaler que leurs licences n'étaient pas renouvelées.

14. Le secteur de la sécurité de facto a continué à porter ses efforts sur la poursuite de la réforme des forces de sécurité, notamment au moyen de « formations professionnelles, idéologiques et religieuses ». Les unités de la police et de la Direction générale du renseignement de facto ont signalé la saisie de caches d'armes lourdes et légères et de munitions et souligné les progrès réalisés dans la lutte contre le trafic et la culture de drogues, ainsi que dans le traitement des toxicomanes. Le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a accru son influence directe sur les organes de sécurité en visitant divers commandements de corps d'armée à Helmand et à Kandahar et en demandant à certains commandants de lui faire directement rapport.

15. Les fonctionnaires des Nations Unies et l'équipe de direction de la MANUA ont continué de se concerter avec les autorités de facto, en insistant sur l'importance de

protéger les libertés et les droits fondamentaux, notamment les droits des femmes et des filles, et en encourageant une gouvernance inclusive, participative et à l'écoute. La MANUA et les partenaires des Nations Unies ont régulièrement consulté les groupes de femmes et les militants afghans dans tout le pays et se sont entretenus avec les chambres de commerce et d'industrie des femmes afghanes, les femmes entrepreneurs et le Ministère du commerce et de l'industrie de facto pour discuter du soutien à apporter aux femmes d'affaires afghanes. La MANUA, par l'intermédiaire de ses bureaux sur le terrain, a participé à plus de 170 réunions de sensibilisation infranationales et a contribué à la tenue de 32 séances de renforcement des relations communautaires et de concertation avec les autorités de facto dans 19 provinces. Ces événements, qui ont rassemblé des représentants des oulémas, des notables locaux, des jeunes et des structures communautaires existantes, visaient à discuter des principes de bonne gouvernance, à définir les principales priorités et à renforcer les relations entre les communautés. Le 4 décembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA a rencontré des avocates en vue d'examiner les possibilités d'atténuer leurs préoccupations. Le 22 décembre, la MANUA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont achevé, dans les provinces de Bamiyan et du Hérat, un projet pilote d'aide juridictionnelle qui a profité à 612 personnes, dont 220 femmes.

B. Sécurité

16. Entre le 14 novembre et le 31 janvier, le nombre total d'atteintes à la sécurité et de victimes civiles liées au conflit a augmenté par rapport à la même période en 2021-2022. L'ONU a enregistré 1 201 atteintes à la sécurité, soit une augmentation de 10 % par rapport aux 1 088 incidents enregistrés au cours de la même période en 2021-2022. D'après les données disponibles, les affrontements armés avaient reculé de 35 % (de 81 à 52) ; les frappes aériennes avaient augmenté de 100 % (de 1 à 2) ; les explosions provoquées par des engins explosifs improvisés avaient augmenté de 7 % (de 52 à 56) ; et les assassinats avaient diminué de 24 % (de 77 à 58). La situation économique et humanitaire a continué de se détériorer, entraînant une augmentation des atteintes à la sécurité liées à la criminalité. Au total, 58 % des cas ont été enregistrés dans les régions de l'ouest, du sud et de l'est, les provinces les plus touchées étant Helmand, Hérat, Kandahar, Kaboul et Nangarhar.

17. Le nombre des attaques de l'opposition armée et des affrontements armés avec les Taliban a continué de baisser. La MANUA a recensé 23 groupes armés affirmant opérer en Afghanistan. Le Front national de résistance, le Front de la liberté de l'Afghanistan et le Mouvement de libération de l'Afghanistan (ancien Front de libération de l'Afghanistan) ont revendiqué des attentats dans les provinces de Helmand, Kaboul, Kandahar, Kapissa, Nangarhar, Nourestan et Panjchir. Les forces de sécurité de facto ont mené des opérations visant les combattants du Front national de résistance, notamment une opération militaire les 25 et le 26 décembre dans la province de Baghlan, qui a fait un nombre non confirmé de victimes.

18. Les attaques revendiquées par l'EIL-K ou attribuées à ce groupe ont diminué. Entre le 14 novembre et le 31 janvier, l'ONU a enregistré 16 attaques commises par le groupe dans quatre provinces, contre 53 attaques dans sept provinces au cours de la même période en 2021-2022. L'EIL-K a revendiqué des attaques, notamment l'assassinat ciblé d'un imam à Kaboul le 17 novembre ; une attaque contre l'ambassade du Pakistan à Kaboul le 2 décembre ; une explosion visant le magasin d'un membre de la communauté sikh à Jalalabad le 3 décembre ; une attaque complexe contre un hôtel de Kaboul le 12 décembre ; l'assassinat ciblé du chef de police de facto du Badakhchan dans la ville de Faïzabad le 26 décembre ; une

explosion dans un complexe de l'armée de l'air à Kaboul le 1^{er} janvier ; et une explosion devant le Ministère des affaires étrangères de facto à Kaboul le 11 janvier.

19. Parmi les attentats non revendiqués les plus spectaculaires, on peut citer l'explosion, le 30 novembre, de la mosquée Jahadia dans la ville d'Aybak (province de Samangan) et l'explosion, le 6 décembre, à Mazar-e Charif, d'un bus transportant des employés du Ministère du gaz et du pétrole de facto. Le 2 décembre, le chef du Hezb-e Islami, Gulbuddin Hekmatyar, a survécu à une attaque complexe contre son domicile à Kaboul.

20. Les tensions aux frontières se sont poursuivies. Au total, 17 incidents sur 19 se sont produits le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, notamment des affrontements frontaliers signalés dans le district de Dand-e Patan (province de Paktya), les 15, 19, 20, 21 et 26 novembre ; dans le district de Dangam (province de Kounar), le 7 décembre ; et dans le district de Spin Boldak (province de Kandahar), les 11 et 15 décembre. Un incident transfrontalier provoqué par un tir de mortier dans le district de Jaji Maydan (province de Khost) a été signalé le 18 décembre. Le 27 novembre, lors d'une réunion conjointe, les chefs tribaux des deux côtés de la frontière ont créé un comité chargé de régler le différend dans le district de Dand-e Patan (province de Paktya). Le 4 janvier, des informations ont fait état de tir de mortier dans le district de Ghosta (province de Nangarhar). Les autorités pakistanaises ont rejeté les affirmations des Taliban selon lesquelles des frappes aériennes auraient été menées dans la zone de Salala, dans le district de Ghosta. Le 5 janvier, une atteinte à la sécurité a été signalée de l'autre côté de la frontière dans le district de Momand Dara (province de Nangarhar). Un affrontement a été signalé à la frontière avec la République islamique d'Iran dans le district de Kang (province de Nimroz), le 8 décembre.

21. Le 28 novembre, le Tehrik-e-Taliban Pakistan a annoncé la fin du cessez-le-feu conclu en mai 2022 avec le Gouvernement pakistanais et ordonné à ses combattants de reprendre les attaques contre les forces de sécurité pakistanaises. Le Pakistan a exprimé à plusieurs reprises ses inquiétudes face à la menace que représentent les groupes terroristes opérant depuis le territoire afghan, notamment le Tehrik-e-Taliban Pakistan. Deux hauts cadres du Tehrik-e-Taliban Pakistan ont été tués, dans la province de Paktya le 17 novembre et dans celle de Nangarhar le 18 novembre. En réponse aux déclarations faites par le Gouvernement pakistanais à la suite de l'attentat perpétré le 30 janvier dans une mosquée de Peshawar, le 2 février, le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Motaqi, a déclaré qu'il n'y avait pas de bases terroristes en Afghanistan et que les autorités de facto ne permettraient jamais que le territoire afghan soit utilisé contre d'autres pays.

22. Les autorités de facto ont continué à faire état de leur intention de lutter contre la prolifération des armes. Entre le 14 novembre et le 31 janvier, l'ONU a recensé 28 saisies de caches d'armes dans 14 provinces, tandis que les autorités de facto ont annoncé au moins 30 saisies.

23. La MANUA a continué de dialoguer avec les parties prenantes concernées sur les risques liés au commerce illicite, à l'accumulation et au détournement d'armes légères et de petit calibre et de munitions ainsi que d'explosifs. La Mission a également demandé aux autorités de facto d'évaluer la gestion sûre des installations de stockage d'explosifs et de munitions dans les centres urbains. Au cours de la période considérée, la MANUA a participé à trois conférences régionales organisées par l'ONU à Ashgabat, à Almaty (Kazakhstan) et à Tashkent sur les risques liés à la prolifération des armes légères et de petit calibre et y a fait des exposés.

24. Entre le 14 novembre et le 31 janvier, l'ONU a constaté 60 faits ayant touché directement son personnel, dont 26 actes d'intimidation, 9 actes criminels,

11 arrestations et 14 atteintes contre des complexes, des bureaux et des biens des Nations Unies, ce qui représente une diminution par rapport aux 78 faits de ce type enregistrés au cours de la même période en 2021-2022. Suite à l'ordonnance du 24 décembre des autorités de facto portant suspension de l'emploi des femmes dans les organisations non gouvernementales, le personnel féminin recruté sur le plan national par l'ONU a reçu des appels de menaces et des avertissements pour déplacement sans escorte d'un *mahram* (un parent masculin). Par ailleurs, les autorités de facto ont tenté d'inspecter les complexes des Nations Unies dans les provinces de Hérat, Kaboul, Konduz et Nangarhar.

C. Coopération régionale

25. Les pays et organisations de la région ont continué à dialoguer avec les autorités de facto aussi bien dans le cadre multilatéral que bilatéral. Parmi les questions abordées, figurent la connectivité régionale et la coopération économique, la sécurité des frontières, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, la gouvernance inclusive et les droits des femmes et des filles.

26. Le 16 novembre, des hauts fonctionnaires des pays de la région ont procédé à un échange de vues sur la situation politique, économique et humanitaire de l'Afghanistan lors d'une réunion de consultation sur l'Afghanistan tenue dans le cadre du processus de Moscou, organisée à Moscou. Les participants ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils ont demandé aux Taliban de former un gouvernement inclusif, d'intensifier leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme et de respecter leurs engagements en matière de lutte contre les stupéfiants. Le 8 février, les représentants des pays de la région ont tenu une autre réunion sur l'Afghanistan à Moscou. Dans la déclaration commune qu'ils ont publiée, ils ont demandé aux autorités de facto de former un gouvernement inclusif, de faire davantage d'efforts dans la lutte contre le terrorisme et de s'engager à respecter les promesses qu'elles ont faites en matière de lutte contre les stupéfiants.

27. Une série de déclarations et d'événements ont porté sur l'accès à l'éducation des filles et des femmes afghanes. Les 29 et 30 novembre, à Almaty (Kazakhstan), un dialogue régional a été organisé par ONU-Femmes, en partenariat avec le Ministère des affaires étrangères du Kazakhstan. Il a réuni des femmes et des jeunes afghans avec des expertes d'Asie centrale et des dirigeants régionaux afin de réfléchir aux priorités pour faire progresser les droits des femmes, y compris des alliances politiques pour assurer la stabilité et la sécurité en Afghanistan, dans les pays limitrophes et dans la région ; l'organisation d'un sommet des femmes et la promotion de l'unité des femmes afghanes ; la création d'une alliance régionale des organisations de la société civile ; la promotion de l'autonomisation économique des femmes ; et le renforcement de la défense des droits des femmes en Asie centrale. Le 8 décembre, les Gouvernements indonésien et qatarien ont coorganisé, à Bali (Indonésie), la Conférence internationale sur l'éducation des femmes afghanes, qui a réuni des représentants de 38 pays au niveau des ministres des affaires étrangères et des ambassadeurs, des organisations internationales, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général, des organisations non gouvernementales et des universitaires.

28. Le 29 décembre, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, Hissein Brahim Taha, a demandé à l'Académie islamique de jurisprudence de lancer une campagne mondiale pour unir les universitaires et les autorités religieuses du monde islamique contre la décision des autorités de facto de restreindre l'éducation des femmes. Le 11 janvier, le Comité exécutif de l'Organisation de la coopération islamique a tenu, à Djedda (Arabie saoudite), une réunion extraordinaire

sur l'Afghanistan, au cours de laquelle les récentes interdictions des activités des femmes ont été qualifiées de « violation des objectifs de la loi islamique ».

29. L'action bilatérale régionale a principalement porté sur la sécurité régionale, les migrations transfrontalières et les relations économiques. Le 29 novembre, une délégation pakistanaise conduite par la Ministre d'État aux affaires étrangères, Hina Rabbani Khar, s'est rendue à Kaboul pour discuter de la libération des détenus afghans au Pakistan et de la procédure de délivrance de visas aux citoyens afghans, ainsi que du commerce et du transit. Le Ministère des affaires étrangères de facto a déclaré que les deux parties étaient parvenues à un accord pour améliorer leurs relations par voie de négociations. Le 4 décembre, à Abou Dhabi, le Président des Émirats arabes unis, Cheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan, a rencontré le Ministre de la défense de facto, Yaqoob Mujahid, pour discuter du renforcement des relations, de la coopération bilatérale et d'autres questions d'intérêt mutuel. Le 12 décembre, une délégation conduite par le Vice-Ministre des réfugiés et du rapatriement de facto, Abdul Rahman Rashid, a participé à la huitième réunion du comité directeur quadrilatéral de la stratégie de solutions pour les réfugiés afghans en République islamique d'Iran, afin de discuter du rapatriement volontaire et de la réintégration durable des réfugiés afghans et de l'assistance aux pays d'accueil. Le 24 décembre, le Représentant spécial de la République islamique d'Iran en Afghanistan, Hassan Kazemi Qomi, s'est rendu à Kaboul pour discuter des migrants afghans et des relations politiques et économiques. Les 13 et 14 janvier, le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour l'Afghanistan, Zamir Kabulov, s'est rendu à Kaboul pour discuter de la sécurité régionale, de la coopération économique et des perspectives d'une reconnaissance par la communauté internationale. Le 5 février, l'Envoyé spécial du Ministre des affaires étrangères du Qatar, Mutlaq bin Majed Al Qahtani, s'est rendu à Kaboul pour discuter de l'évolution récente de la situation, en particulier dans les domaines de la politique, de l'économie, du développement et de l'éducation.

30. La coopération économique régionale est restée la pierre angulaire de la politique économique des autorités de facto. Le 19 novembre, le Vice-Premier Ministre de facto Baradar a pris la parole de façon virtuelle lors de la sixième exposition sur la coopération économique, le commerce et l'investissement entre la Chine et l'Asie du Sud, qui s'est tenue à Kunming (Chine). Du 1^{er} au 8 décembre, la Chambre de commerce et d'investissement d'Afghanistan a accueilli à Kaboul une exposition commerciale internationale, au cours de laquelle quelque 600 entreprises d'Afghanistan, de Chine, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et de Türkiye ont présenté leurs activités. Le 19 décembre, l'autorité de facto des chemins de fer afghans a annoncé que les itinéraires pour le projet de chemin de fer transafghan avaient été définis et que des discussions étaient engagées pour le démarrage d'un projet avec des responsables ouzbeks et pakistanais. Le 5 janvier, les autorités de facto et une société chinoise ont signé un contrat de 25 ans pour l'exploitation des champs pétrolifères de l'Amou Darya dans les provinces de Fariyab, Jozjan et Sar-e Pol. La compagnie d'électricité de facto, Da Afghanistan Breshna Cherkat, a annoncé la prolongation des contrats d'importation d'électricité pour 2023 avec l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, respectivement, le 31 décembre et les 10 et 23 janvier. Dans un communiqué publié à l'issue de la vingt-sixième réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de coopération économique, tenue à Tachkent le 24 janvier, les participants ont réaffirmé leur soutien à l'aide à la reconstruction, au développement et au progrès socioéconomique en Afghanistan. Pendant ce temps, les perspectives à court terme pour les projets de développement économique régional à grande échelle centrés sur l'Afghanistan sont restées incertaines en l'absence de financement international.

31. La MANUA a continué de collaborer avec les autorités de facto sur la question de la coopération régionale et a organisé des réunions de coordination régulières avec les ambassadeurs régionaux en poste à Kaboul. En novembre et décembre, des membres de la MANUA se sont rendus au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Turkménistan pour s'entretenir avec les autorités respectives et les interlocuteurs afghans résidant dans ces pays. La MANUA a également poursuivi sa coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et a participé à la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale organisée par le Centre à Ashgabat le 11 décembre.

III. Droits humains

32. Du 15 novembre au 31 janvier, la MANUA a recensé 103 victimes civiles (20 tués et 83 blessés). Les engins explosifs improvisés et les munitions non explosées étaient les principales causes de dommages causés aux civils, les enfants représentant un tiers de toutes les victimes.

33. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 435 violations graves à l'encontre de près de 200 enfants. Le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique demeurent le type de violation le plus courant commis contre les enfants, représentant 90 % de toutes les violations confirmées.

34. La MANUA a recensé des cas d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de torture et de mauvais traitements perpétrés par les autorités de facto contre d'anciens fonctionnaires et membres des forces de défense et de sécurité nationales afghanes, en violation de l'amnistie générale annoncée en août 2021, avec au moins 9 exécutions extrajudiciaires, au moins 17 arrestations et détentions arbitraires et au moins 9 cas de torture et de mauvais traitements. La MANUA a également recensé de telles violations imputables aux autorités de facto à l'encontre de personnes accusées d'affiliation au Front national de résistance, notamment dans la province du Panjchir, avec au moins trois exécutions extrajudiciaires, au moins quatre arrestations et détentions arbitraires et au moins trois cas de torture et de mauvais traitements.

35. Les 23 et 24 novembre, dans le village de Sewak (province de Deykundi), les forces de sécurité de facto ont mené des opérations de sécurité au cours desquelles au moins cinq hommes et trois garçons ont subi des exécutions extrajudiciaires et une femme a été blessée. Le porte-parole de facto des Taliban a déclaré que toutes les personnes tuées lors de l'opération étaient des « rebelles armés ». Les conclusions de la MANUA indiquaient que les personnes tuées n'étaient pas armées au moment de leur mort.

36. À la suite de l'annonce faite le 13 novembre par le porte-parole de facto des Taliban concernant l'obligation d'appliquer les peines « *houdoud* » et « *qisas* » lorsque les conditions de la charia étaient réunies, la MANUA a constaté une augmentation considérable de l'application des châtiments corporels judiciaires par les autorités de facto. Ces peines comprennent au moins 28 cas de châtiments corporels judiciaires infligés à au moins 222 hommes et 42 femmes, pour diverses infractions, notamment *zina* (relations sexuelles illicites), « fugue », vol, homosexualité, consommation d'alcool, fraude et trafic de drogue. Toutes les punitions étaient administrées par coups de fouet. Le 7 décembre, la MANUA a recensé le premier cas d'une exécution publique sanctionnée par la justice (dans la ville de Farah), effectuée depuis le 15 août 2021. La personne exécutée aurait été condamnée pour meurtre.

37. La MANUA a enregistré 63 violations des droits humains perpétrées par le Ministère de la propagation de la vertu et de la prévention du vice de facto à l'encontre de personnes accusées d'infractions morales et religieuses à divers décrets et instructions, notamment des femmes se rendant au marché sans un *mahram* ou accusées de ne pas porter le *hijab* islamique et des coiffeurs pour avoir taillé la barbe des hommes. Les violations comprenaient des mauvais traitements et des actes de torture (principalement des passages à tabac) ainsi que des arrestations et des détentions arbitraires.

38. Les autorités de facto ont continué de s'en prendre aux professionnels des médias et aux membres de la société civile qui exprimaient leur désaccord avec des politiques données. Par exemple, le 7 janvier à Kaboul, des membres de la Direction générale du renseignement de facto ont arrêté un militant de la société civile, Sultan Ali Ziaee, au motif qu'il aurait eu l'intention d'organiser des manifestations contre les récentes directives des autorités de facto visant à limiter l'accès des femmes au travail et à l'enseignement supérieur. Le 2 février, à Kaboul, des policiers de facto ont arrêté un professeur d'université, Ismail Mashal, qui était apparu à la télévision publique en train de déchirer ses diplômes universitaires pour protester contre l'interdiction faite par les autorités de facto aux femmes de fréquenter l'université. Entre le 12 et le 24 décembre, la Direction générale du renseignement de facto a libéré Zarifa Yaqobi et trois de ses collègues de sexe masculin, qui avaient tous été arrêtés à Kaboul le 3 novembre lors d'une conférence de presse organisée pour lancer un mouvement de protestation des femmes. La MANUA avait plaidé, publiquement et par voie bilatérale, pour leur libération. En outre, la MANUA a recensé 28 cas d'arrestation et de détention arbitraires d'acteurs de la société civile et de défenseurs des droits humains et 10 cas d'arrestation et de détention arbitraires de journalistes et de professionnels des médias et 2 cas de mauvais traitements et de menaces à leur encontre.

39. Le 18 novembre, la Coalition pour la liberté des médias a retiré l'Afghanistan de ses membres parce que le pays n'avait pas respecté l'engagement mondial en faveur de la liberté des médias qu'il avait signé en 2020. Les menaces proférées par les autorités de facto et les difficultés financières demeurent les principales raisons pour lesquelles les médias indépendants cessent leurs activités. Le 1^{er} décembre, les autorités de facto ont interdit la diffusion en modulation de fréquence des radios Voice of America et Radio Free Europe/Radio Liberty, en invoquant des violations présumées des principes journalistiques.

40. Au total, 27 cas de manifestations publiques ont été recensés ; la plupart d'entre elles se sont terminées de manière pacifique et concernaient des sujets que les autorités de facto ne jugeaient pas très sensibles, dont le paiement de prestations ou les questions commerciales. La plupart des manifestations déclenchées par la décision de suspendre les femmes de l'enseignement supérieur et du travail ont été dispersées par les autorités de facto au moyen de coups de semonce, de canons à eau, de menaces, de passages à tabac, d'arrestations et de détentions au secret visant les manifestants et des journalistes qui couvraient les manifestations. Le personnel de sécurité de facto a renforcé le déploiement des forces de sécurité afin d'empêcher de nouvelles manifestations, notamment en instaurant des points de contrôle supplémentaires, et a adressé des avertissements aux universités. En outre, 58 manifestations pacifiques, menées pour la plupart par les autorités de facto, ont été organisées pour condamner le fait que le Coran ait été déchiré et brûlé aux Pays-Bas et en Suède.

41. On a constaté que le Ministère de la propagation de la vertu et de la prévention du vice de facto mettait en œuvre ce qui semblait être une interdiction générale de la musique, en vertu de laquelle il était rappelé aux salles de mariage et aux hôtels de ne pas diffuser de musique ni permettre les poèmes à métrique musicale. Dans de

nombreux cas, l’affichage d’images humaines et animales était interdit parce qu’elles étaient jugées « non islamiques » par les autorités de facto. Il s’agissait notamment d’enlever les panneaux publicitaires et les statues publiques et de couvrir ou d’enlever les visages des mannequins des magasins.

42. L’exercice par les femmes et les filles de leurs libertés et droits fondamentaux continue de se détériorer. Les récentes interdictions de décembre, ainsi que les nombreuses restrictions déjà en place, notamment les directives sur le *mahram* et le *hijab*, ont encore contribué à restreindre le rôle des femmes dans la sphère privée. En décembre également, les autorités de facto ont mis en œuvre des mesures au niveau local, comme la fermeture de magasins et de salons de beauté gérés par des femmes à Kandahar et le refus d’accès aux madrassas à l’intérieur des mosquées pour les femmes et les filles à Kaboul.

43. Des cas de violence contre les femmes et les filles ont continué d’être signalés, qu’il s’agisse de meurtres, de crimes d’honneur, de mariages forcés et de passages à tabac entraînant des lésions ou des handicaps et des suicides. Des informations permettent toujours de penser que les autorités locales de facto avaient recours à divers mécanismes de justice formels et informels pour traiter les affaires civiles et pénales, y compris les cas signalés de violence à l’égard des femmes et des filles, mais ces mécanismes n’étaient pas disponibles de manière égale dans tout le pays et ne prenaient pas spécifiquement en compte les préoccupations concernant l’accès des femmes à la justice, faute, notamment, de professionnelles de la justice.

44. En janvier 2023, la MANUA, ONU-Femmes et l’Organisation internationale pour les migrations ont organisé neuf consultations dans le pays, touchant un groupe varié de femmes d’influence afghanes de 21 provinces. Les femmes ont presque unanimement indiqué que la levée des restrictions en matière d’éducation et de travail était la priorité absolue pour réduire les dommages psychologiques et économiques dévastateurs qu’elles subissaient. Elles ont souligné que l’autonomisation économique, y compris l’apport d’un appui financier et technique aux femmes afghanes et aux entreprises dirigées par des femmes, était essentielle pour améliorer leur situation dans les domaines public et privé. Les femmes du pays ont indiqué qu’elles n’exerçaient pratiquement aucune influence au-delà des limites de leur foyer (93 % d’entre elles estimaient qu’elles avaient peu ou pas d’influence au niveau du district ou de la province et 96 % au niveau national). Elles ont demandé que l’ONU et la communauté internationale, en particulier les pays à majorité musulmane, usent de leur influence en maintenant les sanctions et en engageant de toute urgence des négociations en vue de la levée totale des restrictions imposées aux droits des femmes.

45. La MANUA a continué de fournir des conseils techniques et d’organiser des séances de sensibilisation à l’intention de l’Office de l’administration pénitentiaire de facto afin de permettre aux établissements pénitentiaires de remplir leurs obligations en matière de droits humains. Outre le dialogue continu avec les responsables des prisons provinciales sur les conditions de détention et les mesures visant à remédier à la détention provisoire prolongée, la MANUA a poursuivi les contacts avec les détenus dans plusieurs prisons, notamment la prison de Pol-e-Charkhi à Kaboul, conformément à l’autorisation accordée préalablement par l’Office de facto.

46. En dépit des efforts précédemment déployés pour réduire la population carcérale, les contraintes financières et l’interruption du financement des donateurs ont continué de se faire lourdement ressentir sur la capacité de l’Office de l’administration pénitentiaire de facto de respecter les normes internationales, y compris d’assurer un apport systématique d’aliments et de produits d’hygiène adéquats, une éducation et une formation professionnelles et la satisfaction des besoins en matière de santé.

IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

47. Malgré le ralentissement économique observé depuis août 2021, les autorités de facto ont fait état d'une évolution positive des recettes et du commerce. Selon les données disponibles, les recettes de l'État pour la période allant du 22 mars au 21 décembre 2022, principalement tirées par les recettes douanières et non fiscales, s'élevaient à 135,9 milliards d'afghanis (environ 1,5 milliard de dollars), ce qui correspond au montant recouvré au cours de la même période en 2020, tandis que les exportations de janvier à novembre 2022 ont atteint 1,7 milliard de dollars, contre 0,9 milliard de dollars et 0,8 milliard de dollars pour les années complètes 2021 et 2020, respectivement. Les indicateurs macroéconomiques montrent que l'inflation en glissement annuel est tombée à 9,1 % en novembre 2022 par rapport au pic de 18,3 % atteint en juillet. La monnaie afghane est restée stable, dans une fourchette de 87 à 91 afghanis par dollar des États-Unis.

48. Le 16 novembre, le cabinet de facto a annoncé l'approbation du budget à mi-parcours pour 2022 établi par le Ministre des finances de facto, qui a ensuite indiqué, le 10 janvier, que le budget avait été ajusté à la hausse, passant de 231 milliards d'afghanis (environ 2,55 milliards de dollars) à 239 milliards d'afghanis (environ 2,64 milliards de dollars), principalement du fait d'une augmentation de 7 milliards d'afghanis (environ 77 millions de dollars) du budget ordinaire, et que le déficit budgétaire avait été revu à la baisse, passant de 44,7 milliards d'afghanis (environ 492 millions de dollars) à 40,3 milliards d'afghanis (444 millions de dollars). Les procédures budgétaires nationales continuent de manquer de transparence, tant au niveau de la perception des recettes que des dépenses. Le 25 janvier, la Banque centrale d'Afghanistan a annoncé l'émission de 100 millions de nouveaux billets de banque destinés aux banques commerciales et le rappel des billets usés et endommagés.

49. Les autorités de facto ont continué à mettre l'accent sur l'autosuffisance et à promouvoir la production nationale, en donnant la priorité aux projets commerciaux, agricoles, miniers, industriels et d'infrastructure grâce à l'interaction avec le secteur privé. Toutefois, le secteur privé a continué de se heurter à des difficultés en matière d'opérations bancaires internationales, à des problèmes de visa, à l'incertitude concernant le cadre juridique et à un approvisionnement en électricité peu fiable. Les travaux se sont poursuivis sur le canal d'irrigation de Qouch Tepah, long de 285 km, qui, selon les autorités de facto, devrait améliorer les perspectives agricoles dans le nord de l'Afghanistan.

50. L'économie agraire a continué à subir des chocs climatiques. Des décennies de dégradation de l'environnement ont alimenté la désertification et les sécheresses répétées, ce qui a aggravé l'extrême vulnérabilité de la population afghane aux effets des changements climatiques. Les autorités de facto ont montré qu'elles étaient conscientes de ces menaces environnementales, mais il y avait un manque de fonds de développement voulus et d'accès aux mécanismes de financement de l'action climatique nécessaires pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation complètes.

51. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan a continué à fournir un soutien direct aux communautés afghanes, bien que de nombreuses activités aient été touchées par l'interdiction faite aux femmes de travailler pour des organisations non gouvernementales. Le 8 décembre, le comité directeur du Fonds a approuvé la décision de transférer la présidence du Fonds du représentant résident du PNUD au coordonnateur résident. Au 2 février, 17 organismes, fonds et programmes des Nations Unies et 12 donateurs contributeurs étaient partenaires du Fonds. Depuis sa création en octobre 2021, le Fonds a reçu au total 176 millions de dollars, dont

147,6 millions ont été approuvés pour trois programmes régionaux conjoints et 112,72 millions ont été décaissés. À la fin de 2022, l'aide avait atteint environ 2,2 millions de bénéficiaires, dont 700 000 femmes (34 % des bénéficiaires) dans les provinces du nord et du sud.

52. L'ONU et les principaux donateurs ont poursuivi la coordination hebdomadaire de la fourniture de l'aide par le biais du Groupe de coordination pour l'Afghanistan et des groupes de travail thématiques stratégiques associés. L'élaboration du Cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan pour la période 2023-2025, cadre commun pour les activités liées aux besoins humains fondamentaux, est restée en suspens, dans l'attente des résultats du dialogue en cours avec les autorités de facto.

53. Pour mettre en œuvre le Programme d'action sur les déplacements internes du Secrétaire général, le groupe de travail national sur les solutions durables a formulé une stratégie axée sur le rôle central de la protection, les approches par zone et le lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement. Pendant la période considérée, un atelier national et cinq ateliers régionaux ont été organisés pour lancer la mise en œuvre des plans d'action.

54. L'utilisation par l'ONU d'une base de données en ligne pour diffuser des informations sur les fournisseurs et les entrepreneurs a réduit le risque de fraude et de détournement de fonds. Le 30 janvier, la MANUA a dispensé, à l'intention de plus de 60 personnes référentes pour les programmes et les achats, une formation sur le téléchargement des données des entrepreneurs dans la base de données. Le groupe de travail sur la gestion des risques à l'échelle du système des Nations Unies a continué à tenir à jour une évaluation commune des risques et a élaboré un plan d'action commun en la matière.

V. Aide humanitaire

55. L'Afghanistan est confronté à des niveaux sans précédent de crises humaines, humanitaires, climatiques et économiques dans les 34 provinces du pays. Les deux tiers de la population auront besoin d'une aide humanitaire en 2023, soit un nombre record de 28,3 millions de personnes, contre 24,4 millions en 2022 et 18,4 millions en 2021. Il faudra donc un financement d'environ 4,6 milliards de dollars, soit le besoin humanitaire le plus élevé au monde. À la suite de la décision d'interdire aux femmes de travailler pour des organisations non gouvernementales, une enquête d'ONU-Femmes a révélé que 94 % des 127 organisations nationales de la société civile dirigées par des femmes travaillant dans le secteur de la société civile avaient cessé totalement ou partiellement leurs activités. L'équipe de pays pour l'action humanitaire suit régulièrement l'incidence par secteur de l'interdiction. Il est devenu de plus en plus difficile d'avoir accès aux femmes dans le besoin, en particulier dans les domaines de l'évaluation et du suivi humanitaires.

56. En 2022, près de 26 millions de personnes ont bénéficié de l'aide humanitaire ; parmi celles-ci, 22,3 millions de personnes ont reçu de la nourriture et des moyens de subsistance, 13,3 millions de personnes des soins de santé, 6,2 millions d'enfants et de mères allaitantes un soutien pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë, 11 millions de personnes une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 554 400 enfants un accès à l'éducation et au matériel pédagogique, 2 millions de personnes un logement d'urgence et des articles ménagers et 5,7 millions de personnes au moins une forme d'aide à la protection.

57. Entre le 16 novembre et le 5 février, la communauté humanitaire a également apporté un soutien à environ 4,1 millions de personnes pour stimuler la production alimentaire ; parmi celles-ci, 3,4 millions de personnes ont reçu des semences de blé

certifiées de haute qualité adaptées aux conditions locales et des engrais, 500 000 personnes un soutien à la protection du bétail et une formation à la gestion du cheptel, 96 000 ménages « du travail contre rémunération » pour la remise en état des infrastructures d'irrigation communautaires essentielles et 10 000 ménages dirigés par des femmes sans terre et en situation de forte insécurité alimentaire, ainsi que des personnes handicapées, une aide en espèces sans conditions. Plus de 125 000 bovins ont été vaccinés contre la dermatose nodulaire contagieuse dans 83 districts, ce qui a permis de soutenir quelque 73 000 ménages.

58. En 2022, on a recensé 77 210 cas suspects de rougeole (dont 77 % chez des enfants de moins de 5 ans). Entre le 16 novembre et le 31 décembre, l'ONU a vacciné 5,5 millions d'enfants contre la rougeole dans tous les districts. Entre mai et décembre 2022, 242 562 cas de diarrhée aqueuse aiguë avec déshydratation (55 % touchant des enfants de moins de 5 ans) ont été signalés dans 175 districts des 34 provinces. Depuis le début de 2022, l'Afghanistan a enregistré deux cas de poliovirus sauvage de type 1.

59. Les cas de traumatismes liés à des conflits ont diminué de 69 % entre le 16 novembre et le 15 janvier par rapport à la même période un an plus tôt, 1 024 personnes ayant reçu des soins de traumatologie en lien avec des conflits, contre 3 269 au cours de la période précédente. Depuis le début de 2022, 665 689 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère avaient été admis et traités dans 3 200 établissements de soins hospitaliers et ambulatoires, dont 46 369 enfants présentant des complications médicales qui avaient été admis et traités dans 127 services de soins hospitaliers pour malnutrition aiguë sévère. Plus de 500 équipes mobiles de santé et de nutrition ont continué de venir en aide à la population de régions reculées, leur offrant plus de 450 000 consultations par mois.

60. Entre le 16 novembre et le 15 janvier, on a dénombré 133 889 personnes qui étaient entrées sur le territoire de l'Afghanistan ; 65 070 en avaient été expulsées et 68 819 ont fait un retour spontané. Au total, 124 455 étaient revenues de la République islamique d'Iran et 9 434 du Pakistan. Plus de 924 000 migrants sans papiers sont entrés en Afghanistan en 2022. (Ces chiffres ne représentent que les migrants afghans sans papiers qui retournent en passant par quatre points de passage de la frontière dans les provinces de Hérat, Nimroz, Nangahar et Kandahar.) Au cours de la même période, quelque 6 424 réfugiés afghans, principalement du Pakistan (6 029) et de la République islamique d'Iran (372), sont rentrés en Afghanistan dans le cadre du programme de rapatriement volontaire des Nations Unies. L'ONU a apporté un soutien à plus de 3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés rapatriés ainsi qu'aux membres des communautés d'accueil dans 80 zones prioritaires de retour et de réintégration dans tout l'Afghanistan. L'aide fournie comprenait un meilleur accès à l'enseignement primaire pour les filles et les garçons, un meilleur accès aux soins de santé et aux moyens de subsistance, l'aide au logement et à l'énergie et les services d'eau et d'assainissement. En 2022, au moins 394 576 nouvelles personnes ont été déplacées par des conflits et des catastrophes, ce qui porte le nombre total de personnes en situation de déplacement à 5,8 millions depuis 2012. En 2023, le nombre de migrants déplacés et vulnérables devraient atteindre environ 691 000 (dont seulement 11 % devraient être déplacés par un conflit, tandis que l'on s'attend à ce que la sécheresse, les facteurs économiques et une plus faible résilience aux chocs poussent de plus en plus les gens à fuir leur foyer).

61. Le nombre de cas d'entrave à l'exécution d'activités humanitaires sont restés nombreux, 494 ayant été signalés entre le 16 novembre et le 5 février, contre 153 au cours de la même période un an plus tôt. En 2022, 30 attaques visant le personnel de santé et 362 cas de violence et de menaces contre le personnel, les biens et les installations humanitaires ont été enregistrés, chiffre en nette diminution par rapport aux 522 cas recensés au cours de la même période en 2021. En outre, 407 cas

d'atteintes motivées par des considérations de genre attribués aux autorités de facto (dont 39 cas de menaces ou d'intimidation contre des travailleuses humanitaires et 57 cas de restrictions de mouvement de travailleuses humanitaires) ont été enregistrés.

62. Le Service de la lutte antimines a permis d'étudier et de dépolluer des terrains contaminés, en retirant en toute sécurité des engins explosifs, y compris des engins explosifs improvisés. Les populations touchées, y compris les filles et les femmes, ont reçu une éducation au danger des engins explosifs dans les communautés et les zones de retour. On estime que 20 millions de personnes supplémentaires ont accès à l'éducation au danger à travers les médias de masse.

VI. Lutte contre les stupéfiants

63. À la suite de l'interdiction des stupéfiants par les autorités de facto en avril 2022, des informations recueillies sur le terrain indiquaient qu'elles s'employaient à décourager les agriculteurs de cultiver le pavot à opium dans les régions du sud et de l'ouest. Toutefois, l'efficacité de l'interdiction à terme ne pourra être jugée que si l'on a accès à des informations fiables sur la saison de récolte de mai à juillet. Les informations recueillies sur le terrain par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) indiquaient que, jusqu'à présent, les mesures de répression n'avaient pas été appliquées de façon uniforme. La culture du pavot à opium est restée une source essentielle de revenus pour de nombreux agriculteurs, notamment dans la région du sud.

64. À la suite de l'interdiction, les prix de l'opium ont continué à augmenter. Le prix moyen national par kg de l'opium sec et de l'opium frais au départ des exploitations en novembre 2022 était de 327 dollars et de 205 dollars, respectivement, soit plus de quatre fois le prix de l'opium sec en juillet 2021. Les prix n'ont pas été constants et ont atteint plus de 400 dollars le kg dans les provinces du sud, de l'est et de l'ouest, où l'essentiel des plants de pavot était cultivé.

65. Depuis la mi-novembre, le programme de développement alternatif de l'ONUDC avait permis à 1 821 ménages (dont 558 dirigés par des femmes) des provinces de Helmand et de Kandahar de bénéficier d'intrants agricoles et de services de vulgarisation. Cela a aidé les agriculteurs cultivant le pavot à remplacer 134 ha de pavot par des cultures licites. Depuis mars 2022, une augmentation moyenne de 25 % de la production de céréales et de légumes a permis d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. En outre, la construction de sept réservoirs d'une capacité de 150 000 m³ d'eau pour l'irrigation et les animaux a été achevée en décembre, au profit de quelque 2 100 ménages et 350 familles nomades (Kouchis). La construction a également permis à des ménages sans terre de bénéficier de 3 081 jours de travail.

66. L'ONUDC et le PNUD ont conjointement fourni des colis alimentaires essentiels et des équipements pour l'hiver à 17 centres de traitement de la toxicomanie, afin de permettre à ces établissements de fonctionner pendant l'hiver. Le 1^{er} février, les autorités de facto ont inauguré à Kaboul un centre de réhabilitation de 5 000 lits destiné à fournir un traitement médical et un soutien aux personnes faisant usage de drogues.

VII. Appui à la Mission

67. Au 31 janvier, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 11 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 9 %), de 15 % pour les

Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 10 %), de 12 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 4 %) et 9 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 4 %). La proportion de femmes s'établissait à 31 % pour le personnel recruté sur le plan international, 34 % pour les Volontaires des Nations Unies, 9 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 9 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national. Le programme national des Volontaires des Nations Unies est restée une filière essentielle pour permettre aux jeunes femmes afghanes de rejoindre le personnel des Nations Unies. En outre, l'équipe de pays des Nations Unies s'efforçait d'atténuer les difficultés supplémentaires rencontrées par le personnel féminin recruté sur le plan national en matière de déplacement. Le bureau de la MANUA situé dans les locaux communs des Nations Unies à Almaty est resté disponible. La disponibilité de moyens aériens adéquats, y compris l'accès en temps utile aux services des opérations aériennes, est restée un facteur essentiel de l'état de préparation en matière de sécurité des Nations Unies et de l'atténuation des risques.

VIII. Observations et recommandations

68. Au cours de la période considérée, l'attention portée par la communauté internationale à l'Afghanistan était principalement centrée sur les besoins humanitaires énormes du pays et sur les nouvelles restrictions drastiques imposées à la vie des femmes et des filles afghanes. Ces deux éléments sont inextricablement liés, et cela aura des conséquences dévastatrices et durables sur la société afghane dans son ensemble.

69. Non seulement le refus de l'enseignement supérieur aux femmes et aux filles constitue une violation de l'égalité des droits des femmes et des filles, mais aussi il aura une incidence catastrophique sur le développement futur du pays. Interdire aux femmes de travailler pour des organisations non gouvernementales internationales et nationales est préjudiciable à la fourniture d'une aide vitale à un moment où les besoins de l'Afghanistan figurent parmi les plus élevés au monde. En raison des propres politiques des Taliban, les femmes bénéficiaires dépendent de l'implication des travailleuses humanitaires, non seulement pour déterminer leurs besoins et recevoir de l'aide, mais aussi pour fournir un retour d'information qui est essentiel pour garantir la qualité de l'aide reçue et faire en sorte qu'il en soit rendu compte. Si les restrictions les plus récentes ne sont pas rapidement levées, elles auront des conséquences négatives durables pour le redressement économique, la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique et la stabilité à long terme de l'Afghanistan, y compris la réalisation des objectifs de développement durable, au cœur desquels se trouvent l'éducation et l'autonomisation des femmes.

70. Je me suis opposé et je continuerai de m'opposer à ces décisions, et j'ai manifesté ma solidarité avec les femmes et les filles afghanes, notamment en recherchant des solutions pratiques par le dialogue. Les visites effectuées par la Vice-Secrétaire générale et le Coordonnateur des secours d'urgence s'inscrivaient dans le cadre de notre dialogue continu avec les autorités de facto sur l'importance des droits des femmes et des filles et les conséquences de ces restrictions si elles ne sont pas levées. Les discussions avec les autorités de facto, les autres parties prenantes afghanes et les pays de la région et au-delà avaient pour but d'informer les autorités de facto des conséquences de ces décisions et de l'impact durable qu'elles auront sur la société afghane et sur les relations de l'Afghanistan avec la communauté internationale.

71. Les Taliban ont donné des assurances qu'ils s'efforçaient de trouver des moyens d'inverser ou d'atténuer les effets de ces décisions. La confiance, cependant, doit être

renforcée par des progrès substantiels en ce qui concerne le respect et la protection des droits des femmes et des filles, ainsi que les autres questions nécessaires pour promouvoir la stabilité et le développement, notamment une plus grande inclusion politique et des efforts pour lutter contre le terrorisme.

72. Les autorités de facto continuent d'exercer un contrôle en matière de sécurité sur l'ensemble de l'Afghanistan. De sérieuses inquiétudes subsistent, toutefois, quant à la présence continue de groupes terroristes étrangers dans le pays. Les attaques dirigées contre des cibles civiles, y compris celles menées par l'EIL-K, doivent cesser. Les autorités de facto doivent prendre des mesures plus concrètes sur les plans sécuritaire et politique, notamment en engageant un dialogue sur la lutte antiterroriste avec les pays de la région et la communauté internationale en vue de renforcer la coopération dans la lutte contre ces menaces, tout en respectant leurs obligations en vertu du droit international.

73. Des civils continuent d'être tués et mutilés par des restes de guerre non explosés. En outre, la prolifération des armes et le stockage dangereux de munitions et d'explosifs continuent de menacer la vie des civils, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées. Il reste également le risque très réel de leur détournement à des fins illicites, y compris le terrorisme et le trafic. L'ONU continuera de dialoguer avec les autorités de facto sur les mesures d'atténuation appropriées nécessaires pour contrer ces menaces.

74. Les Taliban ont présenté l'amnistie qu'ils ont accordée après leur prise de pouvoir comme un effort pour mettre fin au cycle de violence et de représailles qui dure depuis des décennies en Afghanistan. À l'époque, j'ai demandé que cet engagement soit scrupuleusement mis en œuvre. La réalité aujourd'hui, c'est que les Taliban violent de plus en plus leur propre déclaration d'amnistie. Ces actions menacent de relancer les cycles de violence et doivent être arrêtées.

75. Je suis alarmé par l'augmentation de l'application des châtiments corporels judiciaires par les autorités de facto. Ces châtiments constituent une forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant et peuvent s'apparenter à de la torture, deux actes strictement interdits par le droit international. Je suis également alarmé par l'exécution publique qui a eu lieu le 7 décembre. Le Comité des droits de l'homme, dans son observation générale n° 36 (2018) sur le droit à la vie, relative à l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Afghanistan est un État partie, a indiqué que les États parties qui n'avaient pas aboli la peine de mort devaient respecter l'article 7 du Pacte, qui interdit certaines méthodes d'exécution. Le non-respect de l'article 7 rendrait inévitablement l'exécution arbitraire et donc également contraire à l'article 6. Le Comité a estimé que les exécutions publiques sont contraires à l'article 7.

76. L'espace politique continue de se fermer, la liberté des médias étant de plus en plus restreinte et les manifestations réprimées. Les Taliban ont rejeté diverses propositions concernant un dialogue national véritable ou d'autres mécanismes d'inclusion politique. Après des décennies de conflit, les Afghans de toutes les factions et communautés méritent la possibilité de se réconcilier sur la base d'une vision commune de leur avenir. Je réaffirme que l'ONU est disposée à soutenir un processus de dialogue national qui jette les bases d'une paix durable et de la réconciliation nationale.

77. L'environnement politique dans lequel l'ONU opère a considérablement changé au cours de l'année écoulée, les Taliban prenant des décisions non conformes aux normes, règles et principes internationaux. Le bien-être du peuple afghan est et doit rester notre principale préoccupation, d'où la nécessité d'une stratégie d'engagement patient et fondé sur des principes basée sur une approche internationale plus unifiée

et intégrée. Pour l'ONU, la MANUA reste le principal instrument de facilitation et de mise en œuvre d'une telle approche. Le mandat actuel de la Mission offre suffisamment de souplesse à la MANUA pour s'adapter aux nouvelles évolutions. Je recommande qu'il soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois.

78. Les trois objectifs stratégiques de la présence politique de l'ONU, qui sont plus précisément énoncés dans la résolution [2626 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, restent essentiels :

a) Travailler avec tous les acteurs pour promouvoir une gouvernance et une société afghanes efficaces, responsables et inclusives et faire progresser la réconciliation ;

b) Contribuer à renforcer le respect et la protection des libertés et droits fondamentaux de tous les Afghans, hommes et femmes ;

c) Soutenir la fourniture de services essentiels à la population afghane et contribuer à créer des conditions économiques et sociales propices à l'autonomie et à la stabilité.

79. La coordination et la facilitation de l'aide humanitaire et la coordination des donateurs en relation avec les besoins humains fondamentaux, la promotion d'une gouvernance inclusive, la protection et promotion des droits humains, la fourniture d'un appui à la coopération régionale, la coordination de la gestion des risques et l'existence de mécanismes de soutien pour améliorer la situation générale en matière de sécurité en Afghanistan sont également essentiels.

80. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies présent en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma représentante spéciale, Roza Otunbayeva, pour le dévouement dont ils ne cessent de faire preuve au service du peuple afghan dans un environnement de plus en plus restrictif.
